

Département
de la Moselle

Arrondissement
de Forbach

Nombre des Conseillers
élus
23

Conseillers en
fonction
23

Conseillers présents
17

Commune de

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 057-215704834-20241126-20241126-DE

EXTRAIT DU PRO
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2024

Sous la présidence de Monsieur Christian STINCO

POINT n° 3 : Modification de l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de Riche.

Membres présents : STINCO Christian, TREUVELOT Bernard, LUDMANN Hélène, MULLER Jean-Paul, ATTOU Malika, BARTH Ronald, MARX Joëlle, BITTE Claude, ROMANAZZI Giancesare, FREY Véronique, MARX Sophie, MANSUY Régis, BITTE Myriam, OMAR Hamid, CORDONNIER Vincent, HEIN Célia, MULLER Sylvie.

Membres absents : CORDIER Jean (donne procuration à MARX Joëlle), AKYOL Sultan (donne procuration à ATTOU Malika), HANIF Djamel, PERNET Nadine, NICOLAS Grégory, PARMENTIER Sylvain.

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 3 avril 2023 ordonnant l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de RICHE ;

Vu le projet présenté par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de la commune de RICHE ;

Vu les articles L. 123-5 et R.123-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la CCAF de RICHE, par laquelle la CCAF propose de modifier la circonscription territoriale de la commune afin d'optimiser son projet d'aménagement foncier.

Il présente les deux plans relatifs aux modifications des circonscriptions territoriales de :

- RICHE
- MORHANGE

M. le Maire précise que la surface des bans communaux de RICHE, CONTHIL, MORHANGE et SOTZELING ne s'en trouvera pas modifiée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 057-215704834-20241126-20241126-DE

- ✓ **DE DONNER** une suite favorable à la demande de modification territoriale de la commune formulée par la Commission Foncier.

Fait à Morhange, le 27 novembre 2024



Le Maire,
Christian STINCO